



La question de la dépendance : la maladie d'Alzheimer

Annick du Roscoät
Présidente du CNI

Avec les progrès de la médecine et de la qualité de vie, nous vivons de plus en plus longtemps, ce qui est une chance pour notre société occidentale. Hélas, si l'on augmente la longévité l'on ne peut faire disparaître les maladies dues au vieillissement et leurs conséquences qu'il faut assumer.

Aujourd'hui plus de 800.000 français souffrent de la maladie d'Alzheimer. Le vieillissement de la population s'accroissant, ce chiffre devrait malheureusement doubler en 2020 et tripler en 2050. Nul n'est à l'abri, chaque famille est, ou peut être, confrontée à ce douloureux problème. Il est primordial que le diagnostic soit fait le plus précocement possible afin de retarder, dans la mesure du possible, l'évolution de la maladie. Pour ce faire, il est important d'informer la population des signes révélateurs tels que : troubles du comportement, de la reconnaissance, de l'humeur, des gestes, de la mémoire (il ne faut pas confondre la perte de mémoire normale avec l'âge avec celle pathologique de la maladie)... La France est en retard dans ce domaine, conclut le congrès américain qui s'est tenu sur le sujet en juillet à Philadelphie.

Lors de mes permanences d'élue, j'ai pu mesurer le "parcours du combattant" que représentait la prise en charge d'un tel malade, et le désarroi des familles. La maladie d'Alzheimer frappe parfois des personnes encore jeunes, 45 ans pour cette jeune femme pour laquelle je n'ai trouvé une place en institution que dans le département voisin. Que répondre à la famille, comment ne pas comprendre leur colère, leur désespoir ?

Une maladie mal dépistée et des familles abandonnées.

Face à cette terrible maladie, Philippe Douste-Blazy vient de présenter les dix mesures de son Plan Alzheimer qui vise à corriger et à rattraper notre retard dans la détection de la maladie, l'écoute et l'aide apportée aux proches. Il est important de faire évoluer les modes de prise en charge dans les établissements (gardes de nuit), de créer un nombre significatif d'unités de vie afin d'éviter que, faute de place, les malades ne soient laissés dans des services de psychiatrie. La création de postes d'aides-soignants ayant une formation spécifique est indispensable.

Les familles se dévouent bien souvent pour maintenir leur proche au domicile. Cette prise en charge est lourde et difficile, elle connaît hélas des limites. Il faut créer des petites structures afin de décharger ponctuellement les proches et leur permettre de "souffler", ne fût-ce que le temps des vacances ou d'un jour par semaine, retardant ainsi l'échéance du placement irréversible. Chacun s'accorde à dire qu'un placement en hôpital non adapté, est un facteur supplémentaire de dégradation du malade, encore faut-il trouver à proximité des sites d'accueil...

Il nous faut trouver rapidement des solutions afin de soulager les familles et prendre en charge les malades. Celles-ci passent par la création de petites unités spécialisées, l'organisation des systèmes d'aide à domicile, une meilleure prise en charge du coût des médicaments, dès que leur efficacité est avérée, des réseaux d'entraide et de soutien psychologique... On juge une société au respect qu'elle prodigue à ses anciens et à ses malades.

Centre National des Indépendants et Paysans - 6, rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS
Tél : 01.47.23.47.00 - Fax : 01.47.23.47.03
Email : cni.independants@wanadoo.fr